



# Communiqué

**Le Directoire**

9 août 2011

La nouvelle allocation stratégique du Fonds a été adoptée lors la réunion de son Conseil de surveillance le 13 décembre 2010. Elle traduit les changements législatifs qui définissent désormais le passif du FRR à la suite de la réforme des retraites en assignant au FRR deux objectifs précis : permettre une sécurisation du paiement du passif du FRR, d'une part, rechercher un rendement supplémentaire à l'horizon 2024, d'autre part.

Dans cette perspective, les modalités de gestion « sous contrainte de passif » (*Liability driven investment*) retenues reposent sur une large couverture du passif par des actifs destinés à cet effet (portefeuille de couverture) et sur la gestion dynamique d'un portefeuille de performance.

La sécurité du paiement du passif est mesurée par le ratio de financement<sup>1</sup>. Au 30 juin 2011<sup>2</sup>, ce ratio de financement s'élève à 144%. La valeur totale de l'actif net s'établit en effet à 35,6 Mds euros à cette même date et la valeur actuelle du passif à 24,7 Mds euros.

Au 30 juin 2011, la poche de couverture représente 59,6% du total des actifs et la poche de performance 40,4%.

Le rendement des actifs de performance, dont l'objectif à long terme est une performance annualisée de 6%, a atteint 3% entre le 13 décembre 2010 (date de référence de la nouvelle allocation stratégique) et le 30 juin 2011.

A cette même date, la performance annualisée du portefeuille du FRR nette de tout frais s'élevait à 3%.

Contact presse :  
01 58 50 99 86  
[www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)

---

<sup>1</sup> Le ratio de financement est le rapport entre la valeur de marché de l'actif net et la valeur actuelle du passif du FRR.

<sup>2</sup> Chiffre non audité.